

Séance plénière du 21 octobre

Les dispositifs d'Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine sont abrogés : Place aux dispositifs Grand Est !

Après l'approbation du calendrier et de la méthode, le 23 septembre dernier, la séance plénière du 21 octobre, présidée par Philippe Richert, Président de la Région Grand Est, ancien Ministre, a décidé d'abroger les quelque 700 dispositifs des anciennes Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine à compter du 30 juin 2017. Les nouvelles politiques de la Région Grand Est seront proposées au vote des élus lors des prochaines Commissions permanentes en novembre, décembre, mars et avril prochain.

Si la loi NOTRe permet la poursuite des anciens dispositifs pendant une période de cinq ans, la Région Grand Est a décidé de lancer les politiques publiques de la nouvelle collectivité dès la fin de cette année. Après avoir passé en revue les plus de 700 dispositifs des trois anciennes Régions, un travail de fond à l'échelle du territoire Grand Est a permis d'examiner le bien-fondé et l'opportunité de nouveaux dispositifs correspondants au projet et à l'ambition de la nouvelle collectivité. Cette démarche, conduite par **Jean-Luc Warsmann**, Vice-Président en charge de l'Evaluation des politiques et des ressources humaines, a été menée selon les principes suivants :

- une meilleure efficacité de la dépense publique,
- un pilotage global des politiques régionales,
- la priorité aux dépenses de fonctionnement liées aux compétences régionales

« 18 mois après sa création, notre Région aura construit ses nouvelles politiques avec des dispositifs concrets applicables sur tout son territoire. C'est une question d'efficacité de la dépense publique et d'équité pour l'ensemble de la population. », se félicite Jean-Luc Warsmann.

Chaque commission thématique (économie, innovation, culture, jeunesse, formation, etc...) proposera ses nouvelles politiques au vote de l'Assemblée lors des quatre prochaines Commissions permanentes dès le mois de novembre. Elles déclineront, pour l'ensemble du territoire du Grand Est, les grandes priorités régionales telles que les mesures en faveur de la croissance et de l'emploi, le pacte pour la ruralité, la formation des jeunes... La date limite de dépôt des dossiers concernant les anciennes politiques est fixée au **30 mars 2017**.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Textier

06 78 79 93 36

Service presse

03 88 15 68 94

presse@alsacechampagneardennelorraine.eu

gaelle.tortil-textier@region-alsace.eu